



REGLEMENT INTERIEUR TRAIL DES BAUGES 2026



Article 1 Définition & Organisation

Le Trail des Bauges est une manifestation sportive de course à pied hors stade en milieu naturel (Parc Naturel des Bauges) se déroulant en semi-autonomie sur plus de 95% de sentiers, pistes forestières et chemins au cœur du massif des Bauges. Elle se compose d'un parcours de 8 km, d'un parcours sportif de 23km et d'un parcours expert de 47 km.

Afin de faire du Trail des bauges une épreuve orientée famille, nous vous proposons également :
Un parcours de marche nordique sur 10 km

Date : le dimanche 5 juillet 2025

Lieu de Départ - Arrivée : Le Châtelard

Le Trail des Bauges est organisé par l'association **Bauges Ski Nordique** avec comme objectif le financement d'actions auprès des jeunes athlètes de l'association (encadrement, matériel, stages).

L'organisation de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à la sécurité des participants
Ces textes sont régis par la Fédération Française d'Athlétisme FFA. Le présent document adopte l'application définie par ces textes de référence.

Article 2 : Règles Générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Chaque concurrent s'engage à respecter les points suivants, sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles
- Respecter les exploitants et exploitations (agricoles et forestiers)
- Respecter le code de la route lors de l'emprunt des chaussées
- N'emprunter que les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers
- Ne pas prendre de coupe de sentiers
- Apporter assistance à tout coureur en situation de défaillance,
- Suivre les consignes de l'organisation, des signaleurs et des bénévoles,
- Conserver le matériel obligatoire en état de fonctionnement sur toute la durée du parcours

L'organisation tient à informer les concurrents, des interdictions suivantes :

- Être suivi de manière permanente par un accompagnateur
- Disposer de ravitaillements ou d'assistance personnelle
- Être accompagné par des animaux de compagnie sur l'ensemble du parcours

Article 3 : Présentation des Parcours

Parcours expert 47 kms-2800 m D+

- Départ à 8h00 du Gymnase du Chatelard (73) (se présenter 15 minutes avant le départ sur la ligne pour le briefing et contrôles)
- Barrières horaires :
 - **12h30 au passage à Saury (21 kms)**
 - **15h00 au deuxième passage au Golet de Doucy (35 kms)**
- Accessible en formule DUO ou le principe consiste à courir ensemble (on part, on court et on arrive ensemble). L'entraide est autorisée sous toutes ses formes : on pousse, ou on tire l'autre équipier avec une corde, un élastique... mais toujours dans le respect de la tradition du trail et du règlement de la course.
- Heure limite d'arrivée est fixée à 18h00
- Accessible aux personnes de l'année de naissance 2006 et avant (catégorie Espoir)
- Nombre maxi de participants : 150 participants solo et 50 participants DUO (25 équipes)

Parcours Sportif 23 Kms - 1480 m D+

- Départ à 9h30 du Gymnase du Chatelard (73) (se présenter 15 minutes avant le départ sur la ligne pour le briefing et contrôles)
- Heure limite d'arrivée est fixée à 15h00
- Accessible aux personnes de l'année de naissance 2006 et avant (catégorie Espoir)
- Nombre maxi de participants : 400 participants

Parcours 8 Km - 570 m de D+

- Départ à 10h30 du Gymnase du Chatelard (73) (se présenter 15 minutes avant le départ sur la ligne pour le briefing et contrôles)
- Heure limite d'arrivée est fixée à 13h00
- Accessible aux personnes de l'année de naissance 2010 et avant (catégorie Cadet)
- Nombre maxi de participants : 350 participants

Marche Nordique

- Une initiation marche nordique sera proposée accompagnée d'une monitrice diplômée. Groupe de 20 personnes maxi. Epreuve non chronométrée. Départ 10h00. Toute catégorie.

Article 4 Conditions de Participation : Licence, Certificat Médical, Autorisation Parentale

Le Trail des Bauges est ouvert à tous, femmes et hommes, licenciés ou non :

Né(e)s en 2006 et avant pour les parcours 47Km et 23 Km

Né(e)s en 2010 et avant pour le parcours de 8 Km

CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

*- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.*

**** Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.***

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Personnes majeures

- Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
 - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. **Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée

En résumé, pour les majeurs, c'est licence FFA ou PPS ; et pour les mineurs c'est questionnaire de santé ou certificat médical (de moins de 6 mois) selon les réponses aux questions.

Le Trail des Bauges est réservé aux coureurs entraînés, en bonne condition physique et aptes à courir pendant plusieurs heures d'affilées sur des sentiers de montagne, parfois escarpés et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Déclare être informé qu'il est conseillé d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, recherche et d'évacuation en France.
- Déclare s'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient les concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de sa part,
- Déclare avoir satisfait à l'obligation de consultation médicale préalable matérialisée par la fourniture d'une licence en cours de validité (Cf. liste licences ci avant) ou d'un certificat médical d'absence à la contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, s'être renseigné sur les contre-indications médicales susceptibles de le concerner en conséquence, décharger l'organisation de tout problèmes médicaux pouvant survenir pendant l'épreuve le concernant.

Article 5 : Inscriptions et Tarifs (course et repas)

Les inscriptions Trail se font **uniquement en ligne** via la plateforme d'inscription jusqu'au jeudi 2 Juillet 2025 minuit (dans la limite du nombre maxi de participants). Aucune inscription sur place le jour de la course.

Ce tarif comprend un lot du terroir à chaque coureur, les ravitaillements du parcours et de l'arrivée.

- Inscription Trail 8km avant majoration : 18€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 8km après majoration : 23€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 23km avant majoration : 30€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 23km après majoration : 37€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 47km SOLO avant majoration : 55€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 47km SOLO après majoration : 62€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 47km DUO avant majoration : 75€ + frais inscription sur internet
- Inscription Trail 47km DUO après majoration : 85€ + frais inscription sur internet

La majoration tarifaire Trail sera appliquée pour toute inscription à partir du **15 Juin 2025 minuit**.

- Marche nordique : 10€ (inscription sur site internet ou sur place le jour même)

Aucun remboursement ne sera effectué sauf certificat médical adressé auprès de notre organisation.

- Pour les coureurs et accompagnants **repas possible** au prix de 14.00€ le repas. Ils peuvent être réservés en ligne ou sur place le jour J dans la limite des repas prévus par l'organisation. 300 repas maximum
- Crudités, rougail saucisses, tome des Bauges, gâteau
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course pendant l'épreuve le concernant.

Article 6 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer, **sur présentation d'une pièce d'identité**.

- La veille du départ entre 16h30 et 19h00, à la salle des fêtes du Châtelard.
- le matin même à partir de 6h et **au plus tard 30 minutes avant le départ**, à la salle des fêtes du Châtelard
- Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit.
- Ils doivent être entièrement visibles, à l'avant du coureur, tout au long du parcours, sous peine de disqualification. Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).
- Chaque dossard sera muni d'une puce qui permettra de faire un suivi de passage aux points de contrôles en plus du comptage manuel. Les numéros de téléphone du PC course sont inscrits sur le dossard
- Avant le départ les coureurs devront vérifier leur numéro de dossard avec les listings affichés sur le site de départ. En cas d'erreur, il devra se signaler immédiatement auprès de l'organisation (bureaux de remise de dossards). Aucune réclamation ne pourra être entreprise si un coureur part avec un mauvais numéro de dossard.

Article 7 : Matériel obligatoire et recommandé

Matériel obligatoire

- Téléphone portable chargé, en état de marche (allumé + sonnerie à l'état active) et numéro du PC course enregistré (n° de tél inscrit sur le dossard)
- Réserve d'eau de 1,5 litre minimum pour le 47 km et 0,5 litre minimum pour le 23 km
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Des contrôles pourront être effectués au départ, lors des différents ravitaillements ainsi que des contrôles aléatoires des sacs pendant toute la durée de la course.

Matériels recommandés

- Veste coupe-vent, imperméable (altitude maximale 1700 m)
- Gobelet (aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements)

Article 8 : Ravitaillements

Parcours 47 km

- Golet de Doucy : ravitaillement solide et liquide (11,5 kms puis 34,7 kms puis 37 km)
- Parking de Saury : ravitaillement solide et liquide (21,4 kms)
- Zone d'arrivée

Parcours 23 km

- Golet de Doucy : ravitaillement solide et liquide (8,5 kms et 13.5 km)
- Zone d'arrivée

Chaque coureur devra veiller à repartir des ravitaillements avec le plein d'eau dans sa gourde.

Article 9 : Barrières horaires/abandon

Les parcours de 8 kms et de 23 km sont des circuits balisés, sans barrière horaire.

Pour le 47 km (calculée avec une moyenne de 5 km/h) :

- **12h30 au passage à Saury (21 kms)**
- **15h00 au deuxième passage au Golet de Doucy (35 kms)**

Le coureur arrivant après ces barrières horaires seront arrêtés et les dossards seront retirés. Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégage de toutes responsabilité en cas de problème.

Abandons : En cas d'abandon, le concurrent doit **obligatoirement prévenir le PC course et** un signaleur ou le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et leur remettre son dossard.

Les coureurs qui prendront l'initiative de rentrer par leur propre moyen le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégage de toutes responsabilité en cas de problème.

Un rapatriement sur le site d'arrivée est prévu par l'organisation à partir du ravitaillement de Saury, du parking du Reposoir ou du parking des Cornes.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, ~~l'équipe médicale et l'organisateur ont tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.~~

Article 10 : Contrôles/balisage

Des pointages seront effectués tout au long du parcours.

Disqualification des coureurs pour :

- Non-respect de l'environnement
- Absence de pointage au contrôle
- Le système de balisage est organisé avec des rubalises attachées aux arbres, des fanions plantés au sol, de la peinture biodégradable.

Article 11 : Annulation/modifications de parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, de la dévier, de l'annuler sans que les coureurs puissent prétendre à être indemnisés ou remboursés.

Annulation cause force majeur :

En cas d'interdiction d'organiser l'évènement pour des raisons sanitaires ou autre, soit il sera proposé un report de date de manifestation, soit si l'organisateur ne peut obtenir une date de report, les inscrits pourront demander le remboursement de leur inscription à la course (sauf frais d'inscription), soit de faire don de leur engagement financier au profit de l'association Bauges ski Nordique afin de soutenir les jeunes athlètes.

Article 12 : Environnement - Covoiturage

Le Trail des Bauges est labellisé « Eco manifestation sportive ». Cette épreuve se déroule dans le Parc Naturel du Massif des Bauges. Une étude d'impact environnemental est réalisée conjointement avec le PNR.

En cela, votre inscription vaut acceptation de **la charte éco coureur annexée au présent règlement**.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion du site et le dégrade. Si vous souhaitez revenir l'an prochain, rappelez-vous que nous traversons souvent des propriétés privées.

Merci de refermer les parcs après votre passage.

- Ne jetez pas vos déchets (disqualification).
- Respectez la faune et la flore. Le parcours emprunte des espaces naturels remarquables qui nous accueillent.
- Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe parc naturel régional du massif des Bauges et d'y revenir.

Article 13 : Podiums et récompenses

Le chronométrage des épreuves ainsi que les classements par catégorie seront effectués par un prestataire de chronométrage officiel. Les résultats seront affichés sur le site de la manifestation ainsi que sur notre site internet.

Remises des prix : Gymnase du Châtelard

- 47kms SOLO: Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au scratch
- 47kms DUO : première équipe homme, première équipe femme et première équipe mixte
- 23kms : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch
- 8 kms : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch + 1er et 1ère cadets

D'autres concurrent(e)s seront récompensé(e)s : les plus âgé(e)s, le ou la concurrent(e) qui vient de la destination la plus lointaine.

- Lot tirage au sort marche nordique et 2 km

Article 14 : Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée sur un PC course présent sur le lieu de départ, par les signaleurs, les personnes présentes aux ravitaillements, les secouristes, un médecin et une ambulance. En cas de blessure d'un coureur constatée par les autres concurrents, ces derniers doivent alerter l'organisateur et attendre qu'il soit pris en charge.

Article 15 : Assurance

- Les organisateurs ont souscrit une garantie responsabilité civile souscrite auprès de Groupama.
- Les licenciés FFA sont couverts par une assurance individuelle accident. Pour les autres concurrents, il leur appartient de vérifier s'ils sont assurés pour ce type de dommages ; Cette assurance est optionnelle mais vivement conseillée.

Article 16 : Droit à l'image

- Les coureurs en acceptant le présent règlement autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droits (partenaires et médias) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support. Les coureurs renoncent à faire valoir un quelconque recours pour toute utilisation ultérieure.
- L'organisateur ne pourrait être tenu comme responsable de toute communication dans les médias de fausses informations qui n'auraient pas été validées et transmises par l'organisateur.

Article 17 : Protection des Données Personnelles

- A l'occasion de cette manifestation, l'organisateur récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions.
- Les données récoltées sont les suivantes : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, téléphone, adresses mail et postale, certificat médical, nom prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence.
- Cette récolte de renseignements se justifie par la nécessité d'identifier individuellement chaque participant et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit afin de lui transmettre toute information utile à sa venue sur l'évènement ou nécessaire à sa sécurité ; également par la nécessité d'identifier une personne joignable en cas d'urgence.
- Seuls les membres habilités ont accès à ces données. Il s'agit du comité d'organisation du Trail des Bauges ainsi que tout prestataire qui, par sa compétence et/ou sa prestation, est nécessaire à l'organisation du Trail.
- Conformément à la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 relative à la protection des données, modifiée par texte de loi et dite « informatique et libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'organisateur.

Article 18 : Acceptation du règlement

- Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.